

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon Commission Locale de l'Eau

Réunion du groupe de travail PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

Et de la Commission Locale de l'Eau plénière

Mercredi 6 mars 2024

Les comptes rendus de réunions, diaporamas et documents associés sont accessibles à tous sur le site internet de la C.L.E. :

http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau

Ordre du jour :

- 1. Validation du compte rendu du groupe de travail PTGE du 2 février 2024
- 2. Restitution de la caractérisation des plans d'eau menée par le Syndicat du Bassin de l'Oudon sur le Chéran amont
- 3. Analyse de la CACG sur l'impact des plans d'eau et proposition du bureau de la CLE
- 4. Restitution de la caractérisation des plans d'eau d'irrigation menée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
- 5. Echanges et perspectives
- 6. Questions diverses



Les membres de la Commission Locale de l'Eau ont été invités à participer à cette réunion de présentation des études de caractérisation des plans d'eau.

Présence des membres du groupe de travail P.T.G.E. :

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
AMEN Jean-François	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne – en charge du P.T.G.E.		Х
BUSSON Pauline	DREAL Pays de la Loire	X (visio)	
COUSIN Géraldine	Syndicat du Bassin de l'Oudon - Prévention des inondations et gestion quantitative	X	
DEFAY Livia	Syndicat d'eau de l'Anjou		Х
DELISEE Laurent	OFB Mayenne	Х	
FORTIN Maëva	Département du Maine et Loire		Х
KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Х
KIENTZLER Anne	DRAAF		Х
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture	X	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
LECHAT Sylvie	Cer France		Х
LORTIE Elsa	Département Maine et Loire		Х
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté		Х
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	Х	
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP		Х
	Communauté de communes Châteaubriant Derval		Х

Étaient également présents les membres de la Commission Locale de l'Eau :

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
Collège des collectivités	<u>s :</u>		
ANNONIER Claude	Délégué au Syndicat d'Eau de l'Anjou	Х	
COLAS Aurélien	Adjoint au maire de Bouillé Ménard		Χ
DELAUNAY Bernard	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		Х
DUBOSCLARD Hervé	Conseiller communautaire com com Vallées du Haut Anjou	Х	
GABORIAUD Bernard	Conseiller municipal du Lion d'Angers	Х	
GENDRY Daniel	Vice-président com com du Pays de Craon	Χ	
GILLES Pierrick	Délégué au Syndicat du Bassin de l'Oudon	Х	
GRIMAUD Gilles	Conseiller départemental de Maine et Loire		Χ
GUILLET Vincent	Adjoint au maire de Craon	Х	
HOUTIN Patrice	Adjoint au maire de Château Gontier sur Mayenne		Х
JALLU Gérard	Adjoint au maire de Loiron-Ruillé	Х	
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré		Х
MICHEL Louis	Vice-président de Laval Agglomération	Х	
PERRIN-SARZIER Stéphane	Conseiller régional de Bretagne – a donné pouvoir à Mme MAUSSION Patricia		Х
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche		Χ
RAIMBAULT Pascal	Conseiller municipal de Cossé le Vivien	Х	
RIOU Yamina	Maire d'Erdre en Anjou	Х	
ROBERT Jacques	Vice-président Com com Anjou Bleu Communauté	Х	
RONCIN Joël	Conseiller municipal de Segré en Anjou Bleu	Χ	
ROUSSEZ Olivier	Maire délégué de Pouancé	Х	
Collège des usagers :			
BOUTEILLER Bernard	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire	Х	
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou	Х	
DE GUEBRIANT Loïk	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne	Х	
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	Х	
DUCRU Gaëtane	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X(visio)	
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des moulins d'Anjou	Х	
GUINAUDEAU Jean- Michel	UFC Que Choisir 53	Х	
LANGEVIN Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie 49		Χ
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	Х	

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	Х	
SARRAMAIGNA Daniel	Club Nautique Segréen		Χ
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture Mayenne	Χ	
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne		Х
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de commerce et d'industrie de Mayenne		Х
Collège de l'Etat :			
	Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire – Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire- Bretagne ou son représentant		Х
	Le Préfet de Mayenne ou son représentant		Χ
BONIOU Pascal	Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant	X (visio)	
BOIZON Maxime	Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant	X	
GRANGEARD François	Directeur régional de l'Office Française de la Biodiversité des Pays de la Loire ou son représentant	Х	
DOUSSET Laurent	Le Directeur départemental des Territoires de Maine et Loire ou son représentant	Х	
ROUX Alexandre	Le Directeur départemental des Territoires de Mayenne ou son représentant	Х	
Autres invités ou partici	pants :		
BANNIER Géraldine	Député de Mayenne		Х
BOLO Philippe	Député de Maine et Loire		Х
DETOURBE Judith	DDT de Mayenne	Х	
POIRIER DU LAVOUËR Hélion	Commission Locale de l'Eau	Х	
QUENTIN Serge	Comité de la commission du débat national de Maine et Loire	X(visio)	
TIELEGUINE Régine	Commission Locale de l'Eau	Х	

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 FEVRIER 2024

Pas de remarques, le compte rendu est adopté.

2. RESTITUTION DE LA CARACTERISATION DES PLANS D'EAU MENEE PAR LE SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON SUR LE CHERAN AMONT

Madame Géraldine COUSIN présente les résultats de l'étude. Cf. diaporama.



Monsieur Alexis ROBERT – Sur les 168 plans d'eau caractérisés, le questionnaire a bien été rempli sur le terrain et avec les propriétaires ?

Madame Géraldine COUSIN répond que oui.

Monsieur Christian PERROIS - L'accueil a-t-il été bon ?

Madame Géraldine COUSIN – Oui. Au début, les propriétaires étaient globalement méfiants mais quand on les faisait parler de l'histoire de leur plan d'eau ils répondaient bien aux questions. Il y a un attachement mais ils se posent la question de la suite car ils entendent beaucoup l'idée de la suppression des plans d'eau. Il faudrait peut-être aller vers un maintien des plans d'eau avec des pratiques de gestion plus vertueuses qui vont convaincre les gens.

Monsieur Louis MICHEL ajoute que sur le Chéran, il a été fait beaucoup d'études en local et que l'accueil a été bon.

Sur la qualification des plans d'eau :

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Qu'est-ce que vous appelez un plan d'eau ? Quelle est la plus petite surface des plans d'eau que vous avez caractérisés ? Madame Géraldine COUSIN - Le plus petit fait 42m².

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Quelle définition peut-on donner à une mare ? Madame Géraldine COUSIN – Un plan d'eau est tout type de surface en eau, la mare est un plan d'eau formé par un creux de petite taille et en eau de façon plus ou moins permanente. Monsieur Christian PERROIS – Historiquement, les mares étaient souvent destinées à l'abreuvement.

Monsieur Loïk de GUEBRIANT – Qu'en est-il des plans d'eau de moins de 1000 m²? Monsieur Alexandre ROUX - En dessous de 1000 m², le plan d'eau n'est pas soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Mais s'il y a plusieurs plans d'eau de moins de 1000 m², il y a un cumul des surfaces et cela entre dans Loi.

Monsieur Loïk de GUEBRIANT n'est pas d'accord avec cette analyse du cumul des surfaces, un arrêt du Conseil d'État dit le contraire.

Monsieur Alexandre ROUX – Le cumul des surfaces s'applique uniquement si les plans d'eau sont sur le même bassin versant.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Comment avez-vous déterminé le volume des étangs ? Avez-vous fait des bathymétries ?

Madame Géraldine COUSIN - Non, on a pris la hauteur maximale divisée par 2 et le tout multiplié par la surface.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Ce calcul surestime très souvent les volumes.

Madame Géraldine COUSIN – Il s'agit d'une méthode que la DDT¹ 49 a employé, en la comparant à des données bathymétriques. Les résultats se sont avérés proches. Il s'agit ici d'une estimation des volumes, il est impossible d'effectuer de la bathymétrie pour tous les plans d'eau.

Sur les usages des plans d'eau :

Monsieur Laurent LELORE – S'agit-il des usages des plans d'eau hors irrigation ? Madame Géraldine COUSIN – Il y en avait un seul qui avait un usage d'irrigation.

Madame Régine BRUNY – Est-ce que l'usage de la réserve incendie est vraiment pertinent ? Monsieur Laurent LELORE – Il peut s'agir d'une mare qui va servir de réserve incendie obligatoire.

Madame Géraldine COUSIN – Il faut qu'on intègre le fait qu'il s'agisse d'un usage.

Madame Régine BRUNY – Donc c'est pour un usage personnel?

Monsieur Loïk de GUEBRIANT – Non, il s'agit d'une obligation légale.

Monsieur Laurent DELISEE – Il faut distinguer la perception que les gens ont d'un plan d'eau à usage de défense incendie d'un plan d'eau vraiment équipé et validé par les pompiers pour servir à cet usage.

Madame Géraldine COUSIN – Cela peut être une piste d'amélioration.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Avez-vous noté les plans d'eau non vidangeables et vidangeables avec les systèmes de réception dans le cas de pisciculture ? Madame Géraldine COUSIN - Les systèmes de vidange sont principalement présents sur les retenues et les barrages. Les vidanges sont principalement faites en été.

Madame Régine BRUNY – Les systèmes de régulation : 39% c'est beaucoup, cela pose question.

Monsieur Jean-Michel GUINAUDEAU - Et l'assèchement naturel ? Madame Géraldine COUSIN - L'évaporation est une mise à sec mais pas une vidange.

Monsieur Pascal RAIMBAULT - Pourquoi vidange-t-on ? Madame Géraldine COUSIN – Pour curer les plans d'eau notamment.

Monsieur Joël RONCIN – Avez-vous abordé le désenvasement ? Madame Géraldine COUSIN répond que non.

Monsieur Loïk de GUEBRIANT – On a eu des périodes de sécheresse, certains en ont profité pour creuser.

Sur les espèces présentes dans les plans d'eau :

Monsieur François GRANGEARD – Il n'y a plus d'écrevisses européennes sur le bassin, le propriétaire qui a rapporté a pu observer des écrevisses américaines (espèces invasives). Madame Géraldine COUSIN – Il n'y a pas eu de vérification des données de biodiversité. Monsieur Christian PERROIS confirme qu'il y a des écrevisses européennes en Mayenne.

-

¹ Direction Départementale des Territoires

Monsieur Laurent DELISEE - En Mayenne, les pompiers se lancent dans un programme avec le CPIE qui a pour objectif de faire des réserves incendie des réserves de biodiversité. Cela va prendre quelques années pour rencontrer les propriétaires des plans d'eau, mais si ceux-ci sont partants, ils peuvent ouvrir leurs portes aux pompiers et au CPIE.

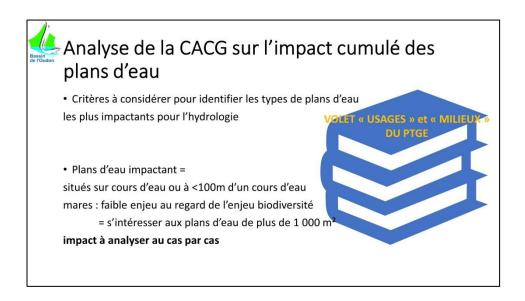
Sur l'évaporation des plans d'eau :

Monsieur Bertrand de la RIVIERE - Est ce qu'il n'aurait pas été intéressant de rajouter ce que serait le terrain s'il n 'y avait pas de plans d'eau. C'est important pour le calcul de l'évapotranspiration.

Monsieur Laurent DELISEE - Une zone humide ou une prairie stocke l'eau en hiver et la restitue en été. Quand il y a une période de sécheresse, elles se mettent en stress hydrique. Il ne faut pas perdre ce que dit le SDAGE². En concertation avec les propriétaires, il faut déconnecter les plans d'eau connectés sur cours d'eau pour avoir un effet bénéfique sur ces cours d'eau.

3. ANALYSE DE LA CACG SUR L'IMPACT DES PLANS D'EAU ET PROPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

Madame Régine TIELEGUINE présente cette partie 3.



Page **6** sur **11**

² Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Proposition du bureau de la C.L.E.

=> Abandonner l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau à l'échelle du BV budget disponible dans le cadre de l'AMI : 80 000 € TTC (financé jusque fin 2024) => reporté sur l'étude des besoins en eau des milieux aquatiques

=> travailler sur les plans d'eau les plus impactants

Rencontrer les propriétaires des plans d'eau concernés pour caractériser les plans d'eau, les sensibiliser à la gestion quantitative et discuter des aménagements possibles (effacement, déconnexion/aménagement).

Proposé de le faire progressivement en interne, sur les masses d'eau prioritaires pour l'Etat : Chéran aval puis Argos

Poursuivre en 2025 sur d'autres masses d'eau

Madame Régine BRUNY – La demande de l'État se porte donc sur l'Argos et sur le Chéran aval ?

Madame Régine TIELEGUINE répond que ce n'est pas une demande de l'État mais les deux masses d'eau prioritaires identifiées par l'État.

Madame Régine BRUNY – c'est bien, autant aller dans le sens du PAOT3.

Monsieur Alexandre ROUX – Ce qui serait intéressant, ce serait d'avoir une analyse plus fine sur ces 2 masses d'eau en gardant la dimension minimale de plans d'eau de 1000 m². Sur le reste du bassin, la limite de 4500 m² que Mme COUSIN propose parait cohérente.

Monsieur Loïk de GUEBRIANT – Combien y a-t-il de plans d'eau de plus de 4500 m²? Madame Géraldine COUSIN répond qu'il y en a 527 sur tout le bassin.

Monsieur Louis MICHEL - Pas d'avis contraire ? On peut valider cette orientation car la Commission Locale de l'Eau est aussi rassemblée aujourd'hui.

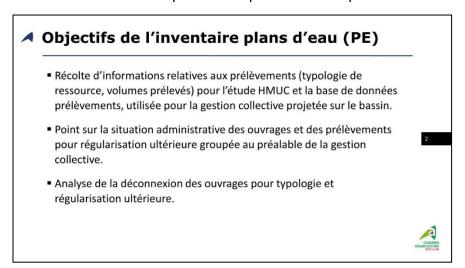
La proposition suivante est donc validée par les membres du groupe de travail P.T.G.E. et par la Commission Locale de l'Eau :

Effectuer une analyse plus fine des plans d'eau sur les deux masses d'eau prioritaires (Argos et Chéran aval) en gardant une dimension minimale de 1000 m². Sur le reste du bassin, caractériser les plans d'eau de 4500 m² et plus.

³ Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

4. RESTITUTION DE LA CARACTERISATION DES PLANS D'EAU D'IRRIGATION MENEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Monsieur Éric PLESSIS présente la partie 4. Cf. diaporama.



Monsieur Louis MICHEL – Est-ce qu'on connait le nombre d'exploitations de maraîchage et d'arboriculture que cela représente ?

Monsieur Éric PLESSIS répond qu'ils ont constaté une trentaine d'exploitations de maraîchages sur les réponses des questionnaires. Il y a des maraîchers qui ne sont pas connus par les services de l'État et de la Chambre d'agriculture.

Monsieur Louis MICHEL – la chambre d'agriculture envisage une OUGC⁴ sur la Mayenne et une sur le Maine et Loire ?

Monsieur Bernard LAYER répond qu'il ne s'agit pas d'une décision de la chambre d'agriculture mais de la CLE. La Chambre ne fait que proposer une solution.

Monsieur Louis MICHEL – C'est donc la C.L.E. qui décidera de l'OUGC ou pas.

Monsieur Laurent LELORE - La Chambre d'agriculture peut être mandatée pour créer l'OUGC mais elle ne peut pas prendre la décision.

Madame Régine BRUNY – Vous parlez de plans d'eau d'irrigation potentiels, pouvez-vous en donner l'explication ?

Monsieur Éric PLESSIS répond que l'inventaire est en cours de finalisation et que la Chambre d'agriculture n'a pas tous les éléments. C'est uniquement pour cela qu'il est inscrit « potentiel ». La Chambre finalisera la base de données d'ici le mois d'avril.

Monsieur Jean DEGAND – Comment peut-on se servir de ces études ? est ce que cela sera fiable ?

Monsieur Laurent LELORE – Les 10 % de réponses aux questionnaires envoyés aux agriculteurs concernent la partie abreuvement. Sinon, on a des données fiables sur l'AEP⁵ et les forages.

Monsieur Bernard LAYER – Avec les 10 % de retours des questionnaires, on a aussi les extraits de base de données cheptels. Les cheptels sont bien en place sur le territoire, ce sont des données étatiques consolidées. Sur la donnée « plans d'eau », on est sur une donnée exhaustive avec un ratio de 70 % qui possédaient des plans d'eau à usage d'irrigation.

⁴ Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau

⁵ Alimentation en Eau Potable

Madame Régine BRUNY - On aura bien les données d'abreuvement et d'irrigation, pourquoi ne pas en tenir compte dans l'étude HMUC⁶ ?

Madame Régine TIELEGUINE - On pourra regarder les volumes et comparer avec les données globales de la CACG mais on ne pourra pas faire de relations car on n'a pas assez de retour avec des données réelles. Ce sera la même chose pour l'irrigation.

Ce travail moins théorique servira pour les décisions que vous voudrez prendre dans le cadre du PTGE⁷. Toutes les données qui ont été collectées ici, serviront.

Monsieur Laurent DELISEE – Vous parlez de 55 % de plans d'eau déconnectés. Avez-vous bien compté les plans d'eau sur source ?

Monsieur Éric PLESSIS - Il y en a certains sur lesquels on a un doute car ils sont proches de cours d'eau. Il faut savoir si le plan d'eau est connecté à une nappe notamment dans le cas des plans d'eau creusés dans la roche et proches d'un cours d'eau. Cela devient compliqué et cela demande des investigations plus poussées.

Monsieur Laurent DELISEE - Une source est une résurgence de la nappe, en Mayenne on en trouve.

Monsieur Alexis ROBERT - De toute façon, la source est un affleurement de nappe qui va rejoindre le réseau hydrographique. La source ou la nappe, c'est la même chose et à partir du moment où l'on intercepte une nappe, elle est connectée.

Monsieur Éric PLESSIS – On se met d'accord qu'une source est aussi un affleurement de nappe alluviale ?

Monsieur Alexis ROBERT - La nappe alluviale est quelque chose de bien précis. La nappe qui correspond au bassin versant alimente aussi le cours d'eau.

Madame Régine BRUNY - Mais comment, à partir de la caractérisation des plans d'eau, cela va être recoupé avec l'étude HMUC ?

Monsieur Bernard LAYER - Sur la partie irrigation, il y a la manière dont on va accompagner les agriculteurs irrigants. Cela va dépendre des décisions pour le PTGE. Sur le volet étude, ce qui est intéressant est de pouvoir régulariser les agriculteurs.

Madame Géraldine COUSIN - Côté Bassin de l'Oudon, la base de données de l'inventaire des plans d'eau à l'échelle du bassin versant (sans caractérisation) a été transmise fin janvier à la CACG⁸. La CACG a considéré que l'éloignement de 100 m suffisait pour considérer un plan d'eau comme déconnecté.

Madame Pauline BUSSON – C'est peut-être dommage de ne pas exploiter ces données de la Chambre d'agriculture alors que celles de la CACG conduisent à des hypothèses. Pourquoi ne pas envisager d'intégrer cela dans l'étude ?

Madame Régine TIELEGUINE - Ces données réelles devaient être fournies à la CACG en mars 2023. La CACG a pu profiter des données sur le Chéran amont car c'était prêt à ce moment. Mais les données de la Chambre ne seront disponibles que courant 2024 et les volets H, U et C sont déjà réalisés par la CACG. Il reste à faire le volet milieux. On pourra comparer les données réelles par rapport aux hypothèses de la CACG, mais on ne va pas refaire le volet usages.

Madame Régine BRUNY - Il y a eu un travail de fait mais en retard, je ne vois pas pourquoi la partie hydrologie a été validée. Il faut y revenir car ce n'est pas la peine d'avoir payé un travail sans y utiliser les données produites.

Madame Régine TIELEGUINE répond que si l'on revient sur l'état des lieux, on ne va jamais passer à la suite.

⁷ Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

⁶ Hydrologie Milieux Usages Climat

⁸ Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne

Madame Régine BRUNY – Autant prendre en compte les données réelles qui vont nous être fournies par la Chambre tant que l'étude HMUC n'est pas à 100 % validée. On peut débloquer un financement pour maximiser ces données. C'est aussi bien pour les agriculteurs. Monsieur Vincent GUILLET – Si on compare et qu'il y a des différences significatives, on les

Monsieur Vincent GUILLET – Si on compare et qu'il y a des différences significatives, on les intègre et on a quelque chose de solide finalement.

Monsieur Alexandre ROUX - Le sujet est complexe et rejoint la question de la modélisation des impacts des plans d'eau dans l'étude HMUC. On a des études complémentaires qui sont là pour apporter des précisions et permettre de travailler avec les agriculteurs au cas par cas, et venir se détacher de l'analyse HMUC qui est un cadre global simplifié. On a 6500 plans d'eau et l'étude de la Chambre d'agriculture ne porte pas sur autant de plans d'eau. Venir apporter quelques précisions sur ces plans d'eau d'irrigation ne va pas impacter l'étude HMUC. Je rejoins la proposition de Mme TIELEGUINE.

Monsieur Alexis ROBERT - Il faut bien avoir en tête que, s'il y a de nouvelles données dans la suite de la démarche, quand on revient sur un bloc déjà validé, il faut tout recommencer car il faut refaire tourner les modélisations. S'il faut revenir en arrière, il faut tout reprendre.

Madame Régine BRUNY - Mais cet usage irrigation est majeur car ces prélèvements sont faits dans une période impactante. Cela est plus important encore si le plan d'eau est connecté.

Madame Pauline BUSSON – Il faut avoir accès à la modélisation de la CACG et pouvoir intégrer les données de la Chambre d'agriculture dedans.

Madame Régine TIELEGUINE – La mission de la CACG est achevé sur les blocs H, U et C. Il reste le volet milieux à conduire, et le croisement des 4 volets. Dès qu'on a le cahier des charges finalisé, on va pouvoir engager le marché public pour trouver un prestataire pour améliorer la connaissance sur les milieux. Pour la question des données, le prestaire a des modèles qu'ils font tourner. Nous, on n'a pas la possibilité de faire tourner leurs modèles.

Monsieur Vincent GUILLET – Quand on engage un marché, il n'est pas possible de demander un modèle facile à réutiliser ?

Madame Géraldine COUSIN – J'ai une expérience de modélisation de l'hydrologie dans le cadre des ouvrages de lutte contre les inondations. C'est un travail d'expert que de réinjecter des données dans un modèle préétabli. On n'a pas ces compétences et on est obligé de refaire appel à un prestataire.

Monsieur Laurent DELISEE - Vous devez être vigilants sur les fichiers sources des modèles. Il faut bien les récupérer.

Monsieur Christian PERROIS - Y a-t-il une alternative à l'irrigation ?

Monsieur Laurent LELORE - Dans l'accompagnement que l'on fait aux agriculteurs, il y a des questions relatives au sol et au choix de l'assolement. On leur propose aussi des façons d'irriguer de manière efficiente. On sait aussi que sur certaines cultures, se passer de l'irrigation est impossible.

Madame Régine BRUNY demande combien d'agriculteurs irriguent sur le Bassin de l'Oudon. Monsieur Bernard LAYER répond qu'il y en a environ 8-10 %.

Les membres de la C.L.E. et du groupe de travail P.T.G.E. attendent le rapport final du travail de la Chambre d'agriculture sur les plans d'eau d'irrigation. Les données réelles seront utilisées pour travailler au cas par cas avec les agriculteurs. Il sera intéressant de comparer les résultats avec les hypothèses prises par la CACG dans l'étude HMUC. À ce stade de la réflexion, il n'est pas prévu de refaire l'étude HMUC avec ces nouvelles données.

5. QUESTIONS DIVERSES

Pas de remarques supplémentaires.

Monsieur Louis MICHEL remercie Madame COUSIN du Syndicat du bassin de l'Oudon, et Monsieur PLESSIS de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour leurs présentations ainsi que Monsieur Bertrand de la RIVIERE pour la facilitation qu'il a apporté dans l'étude sur les plans d'eau.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 12h40.

Les prochaines réunions de Commission Locale de l'Eau et du groupe de travail PTGE ne sont pas encore fixées, tout dépendra de l'avancée des études.